

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE



Image non contractuelle

Architecte : Pierre COUTEAU



NB : La réalisation de cette opération est soumise à la condition suspensive d'obtention des autorisations d'urbanisme.

1. GROS OEUVRE

Décapage de la terre végétale, terrassement en pleine masse pour mise à niveau de la plateforme et purge du fond de fouille pour les fondations, suivant étude de sol.

Fondations de type superficielles ou profondes suivant étude béton armé.

Plancher bas isolé selon les résultats de l'étude de sol et de l'étude thermique.

Plancher d'étage en prédalles suivant calcul du BET.

Isolation sous les parties non chauffées suivant étude thermique.

Mise en place d'une étanchéité sur plancher haut du sous sol avec protection par dalles de gravillon

Murs du sous sol en béton banché.

Murs de façades, mitoyens et pignons en maçonnerie de parpaings creux de 20 cm d'épaisseur.

Coffres de volets roulants intégrés en maçonnerie.

Les façades suivant les plans architectes recevront un enduit extérieur monocouche teinté suivant permis de construire.

2. CHARPENTE – COUVERTURE

La charpente sera de type traditionnelle ou en fermette traitée fongicide et insecticide.

La couverture sera en tuiles romanes terre cuite panachées.

L'habillage des sous faces d'avant toit sera en lambris.

Velux incorporables dans certaines salles de bains.

Gouttières et tuyaux de descente des eaux pluviales en zinc ou PVC

3. MENUISERIE EXTERIEURE – SERRURERIE

Menuiseries en profilés PVC rigide de couleur blanche vantaux à la française avec volets bois.

Baie coulissante en aluminium pour le séjour avec volet roulant électrique.

Double vitrage isolant suivant les calculs thermiques.

4. MENUISERIE INTERIEURE

Portes d'entrée à âme isolante et huisserie métallique suivant normes et règlements en vigueur équipées de serrure de sûreté 3 points A2P*.

Porte de communication post-formée, huisseries bois, béquillage avec plaques de propreté de type inox.

Porte de placard pleine ou miroir, coulissante ou ouvrante en fonction des plans. Placards des chambres équipés 1/3 en rayonnage et 2/3 en penderie.

5. CLOISON – DOUBLAGE – ISOLATION

Isolation thermique des murs de façade en plaque de plâtre + polystyrène de 80 mm suivant étude thermique.

Les cloisons de distribution seront à performance acoustique (épaisseur 72 mm) en plaques de plâtre avec isolation en laine de roche.

6. ELECTRICITE

Installation électrique réalisée selon les normes et règlements en vigueur (NF C15100).

7. CHAUFFAGE

Mise en place de poêle à bois de type Godin ou équivalent assurant la mise en température complète du logement avec une réserve de bûches.

Le chauffage sera complété par la mise en place de panneaux rayonnants dans le séjour, de radiateurs dans les autres pièces et d'un sèche serviette dans la salle de bain.

Le chauffage électrique pourra être commandé à distance.

8. PLOMBERIE – SANITAIRE

Equipement sanitaire - plomberie suivant typologie des logements comprenant:

- Une baignoire post formée en acrylique, avec mitigeur, douchette et inverseur bain/douche.
- Un receveur de douche encastré en céramique avec mitigeur pour salles d'eau.

Vasque en porcelaine intégré.

WC suspendu à cuvette avec réservoir de chasse à double débit, couvercle à abattant, y compris mécanisme silencieux.

Alimentation eau froide et eau chaude en polyéthylène, réseau évacuation EU/EV en PVC.

Attente pour évier et machine à laver.

9. VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

La ventilation de chaque logement sera assurée, conformément aux normes et règlements en vigueur.

10. TELEPHONE – TELEVISION

Téléphone

Prises téléphone suivant normes, positionnées en séjour, en chambre et cuisine.

Télévision

Antenne collective permettant la réception des chaînes hertziennes TNT, pré équipement Canal Satellite et TPS (abonnement non souscrit), câblage et raccordement aux prises télévision.

Prise TV : positionnées en séjour et en chambres.

11. CONTROLE D'ACCES

Mise en place d'un combiné interphone avec visiophone à l'entrée piétonne de la résidence.

12. REVETEMENTS DE SOLS

Dans les parties communes :

Peinture de sol dans la cage d'escalier et dalles béton, finition de type désactivé dans les circulations extérieures.

Dans les appartements :

Carrelage 40x40 ou 45x45 en gré cérame dans toutes les pièces sauf les chambres.

Terrasses seront en bois au droit des séjours et des balcons.

Parquet flottant stratifié en chambre.

13. REVETEMENTS DE MURS ET PLAFONDS

Dans les parties communes :

Peinture vinylique en plafonds et murs des sas et dégagements communs.

Peinture glycérophtalique mat pour sous face d'escaliers, plafonds des cages d'escaliers et paliers.

Dans les appartements :

Sur l'ensemble des murs et plafonds : application d'une peinture acrylique mate pour les pièces sèches.

Les murs et plafonds des salles humides recevront une peinture glycérophtalique satinée.

Revêtement mural en faïence en périphérie de la baignoire et douche, tout hauteur avec frise haute.

14. ASCENSEURS

Ascenseur électrique avec machine de traction implantée en gaine.

Cabine type luxe en panneaux revêtus de stratifié.

Porte inox brossé.

Sol en carrelage.

15. AMENAGEMENTS EXTERIEURS – VRD

L'ensemble des boîtes aux lettres est regroupé dans l'espace prévu à cet effet au rez de chaussée.

Les voies de circulation piétonnes seront réalisés en béton désactivé , les escaliers seront en pierre ou béton ainsi que les murets séparatifs

Stationnement des véhicules en sous-sol, avec places de parking numérotées et boxées.

Le parking en sous-sol est fermé par un portail automatique à télécommande d'ouverture.

Stationnement des deux roues dans les emplacements spécifiques.

Les espaces verts communs sont engazonnés, plantés de massifs et arbres.

Éclairage extérieur des voies de circulation.

16. LOCAUX COLLECTIFS DE LA RESIDENCE

Local poubelles et local vélos en sous sol accessible depuis la rue.